



Politique d'accréditation des organismes culturels

INSCRIPTION EN TOUT TEMPS

Granby
Ville rayonnante

Culture,
Communications et
Condition féminine
Québec 

Entente de développement culturel

Préambule

Considérant l'importance de l'action bénévole dans notre communauté (*reconnue par la politique de financement des organismes sans but lucratif de Granby, annexe A du règlement numéro 012-2007*);

Considérant les retombées économiques et sociales des organismes sans but lucratif (OSBL) pour l'ensemble de la population de la ville de Granby;

Considérant que la Ville de Granby a reconnu lors de l'adoption de sa politique culturelle l'importance et le dynamisme de ses artistes et intervenants dans le monde de la culture;

La politique d'accréditation des organismes culturels sans but lucratif est énoncée comme suit :

But

Le but de la politique d'accréditation est de déterminer les conditions exigées aux organismes culturels sans but lucratif pour l'obtention juste et équitable de fonds publics qui seront investis par ceux-ci dans le développement culturel de la collectivité. Cette politique d'accréditation devient la porte d'entrée à différents programmes de soutien financier de la Ville de Granby.

Organismes admissibles

Les organismes légalement constitués sans but lucratif ayant leur siège social à Granby et dont **la mission première** est d'offrir des activités et services culturels sur le territoire de Granby. Les services et activités de l'organisme doivent être offerts en majorité (et si possible en priorité) aux citoyens de Granby.

L'évaluation des dossiers

Les organismes désirant être accrédités par la Ville de Granby doivent remplir le formulaire de « demande d'accréditation pour organismes culturels de Granby » (voir annexe) accompagné des documents demandés.

Les demandes d'accréditation peuvent être présentées en tout temps. Elles doivent être adressées au Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire de la ville de Granby qui en fera l'analyse. Une résolution officielle du conseil municipal confirmera l'accréditation de l'organisme. Les organismes devront chaque année renouveler leur demande d'accréditation.

Programmes de soutien disponibles aux organismes accrédités

- Mention dans la publication *Place à la Culture*
- Mention dans le Répertoire culturel de la ville de Granby (site Internet)
- Assurances UMQ
- Programme de soutien financier aux organismes culturels accrédités
 - Aide au fonctionnement volet I (1 000 \$ par année)
 - Aide aux événements spéciaux

Annexe
Formulaire de demande d'accréditation
pour organismes culturels de Granby

Coordonnées de l'organisme

Nom de l'organisme : _____	Année de fondation _____
Adresse du siège social : _____	
Ville : _____	Code postal : _____
Président : _____	Année d'élection : _____
Nom du représentant dûment mandaté : _____	
Fonction : _____	
Téléphone : _____	Courriel : _____

Les dossiers devront être accompagnés des documents suivants :

- Une résolution du conseil d'administration de l'organisme demandant l'accréditation
- Une copie des lettres patentes (confirmant le statut de l'organisme)
- Une copie des règlements généraux (à fournir seulement lors de la première demande)
- Documents décrivant les activités de l'organisme.
- La liste des membres du conseil d'administration (noms, adresses et n^{os} de téléphone)
- La liste des membres (facultative)
- Les derniers états financiers approuvés par l'assemblée générale annuelle
- Le procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle

Je déclare que les renseignements contenus dans cette demande sont véridiques. De plus, je m'engage à mentionner le soutien de la Ville de Granby et du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec dans toutes les publications ou les projets importants de l'organisme.

Signature du représentant mandaté

Date

Retourner le formulaire rempli accompagné de tous les documents requis à :

Service de coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire

a/s Francine Létourneau

279, rue Principale, bureau 210, J2G 2W1

450 776-8352

fletourneau@ville.granby.qc.ca